

# Le Petit Meaulne n°9

Votre bulletin municipal de juillet 2012

*Au premier semestre 2012, la croissance économique a atteint le 0 en France. Non, la crise n'est pas finie et c'est dans ces circonstances que des valeurs comme la solidarité, l'écoute prennent tout leur sens, afin d'accompagner un voisin, un parent, un ami. Ne soyons pas fatalistes, des solutions existent pour apporter un peu de confort à nos proches : covoiturage, jardinage, échange de services... Autant de valeurs qui existaient autrefois et que l'on trouve encore dans nos campagnes.*



*C'est dans ce contexte que votre conseil municipal a de nouveau fait le choix de ne pas emprunter, d'une part pour réduire l'endettement de la commune, d'autre part pour réserver ces emprunts à des investissements inévitables et onéreux comme les travaux de la place de l'Eglise, projet vieux de quelques années.*

*Nous avons dû engager avec le Conseil général un deuxième CCAB, contrat communal d'aménagement de bourg, afin de bénéficier de subventions. L'étude architecturale, financée à 100% par la Communauté de communes, est en cours et nous vous en présenterons les grandes lignes lors des traditionnelles réunions publiques qui auront lieu dès le 6 juillet.*

*Ce CCAB prévoit non seulement l'aménagement de la place de l'Eglise mais aussi de la rue des Dames, de l'Aumance, du Lavoir, et les entrées de bourg. Ces aménagements cherchent à privilégier l'ambiance rurale de notre village mais aussi la sécurisation des accès au bourg par des voies piétonnes et la réduction des vitesses sur route.*



*Les investissements prévus seront raisonnés, en lien étroit avec notre volonté de maintenir une dette supportable pour le budget et nous interdire toute augmentation des impôts locaux. Une simulation financière effectuée à notre demande par la trésorerie nous a permis de connaître le montant des prêts que nous pourrions engager dans les prochaines années.*

*Pour ce qui est de 2012, absence de prêt ne signifie pas pour autant manque d'investissement. Nous poursuivons notre programme d'entretien des voies communales et des chemins ruraux, nous réaménageons la salle des fêtes et entreprenons, en deux phases, la rénovation de la toiture du Cheval Blanc, côté Petit Casino, d'abord, côté auberge ensuite.*

*Parallèlement, nous poursuivons, jour après jour, les petits aménagements et entretien dans le bourg afin que notre village reste aussi agréable qu'il l'a toujours été et conserve son cadre rural.*

*Et puisque le soleil semble enfin pointer son nez, nous vous souhaitons un bel été.*

*Pierre-Marie Delanoy*



**Aménagement végétal à l'aire de détente de l'Aumance à l'entrée de Meaulne**

# SOMMAIRE

Page 1 : L'éditorial de Monsieur le Maire

Page 4 : Travaux sur la commune

Page 6 : Infos locales

Page 9 : Budget communal 2012

Page 12 : Bon à savoir

Page 16 : Infos pratiques



**Restez informés !**

Rendez-vous sur le site de Meaulne (cherchez "meaulne" dans *Google*) ou tapez l'adresse suivante : [meaulne2008.over-blog.com](http://meaulne2008.over-blog.com)

# TRAVAUX SUR LA COMMUNE

*Voici le résumé des principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation à Meaulne, depuis notre dernier bulletin municipal.*

## ☑ La façade du Cheval Blanc :



Avec l'arrivée du printemps, la façade et les boiseries du Cheval Blanc ont été repeintes.

## ☑ Le camping municipal :



Les sanitaires ont été rénovés, la haie au fond du camping a été supprimée, les autres ont été élaguées.

**☑ Les routes et trottoirs :**



- Les routes de Magnoux et du Moulin -Mas ont été bitumées.
- Comme annoncé dans le Petit Meaulne précédent, la réfection des trottoirs du lotissement des 2 Rivières a été réalisée et est donc terminée.

**☑ Aménagement de l'espace végétal vers la salle des fêtes :**

La deuxième lucarne qui ornait la façade du magasin « Aux Doigts de Fée » a pris place dans le pentu vers la salle des fêtes au milieu des vivaces et des fleurs.



**☑ Le terrain de boules :** Pose d'une clôture autour du terrain de boules.

**☑ Le stade :** Des travaux ont été réalisés afin d'assurer l'accessibilité aux personnes handicapés à tout le stade (terrain de foot et cours de tennis).

## ❖ Participation au plan « Ecophyto 2018 »

# écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
**moins, c'est mieux**

Le **plan Ecophyto 2018** est un plan qui vise à **réduire** progressivement de moitié si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires (autrement dit **les pesticides**) en France d'ici à 2018. Une initiative lancée en 2008 à la suite du *Grenelle Environnement*. Le plan est piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Le principal défi d'Ecophyto 2018 est de diminuer le recours aux produits phytosanitaires, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité.

A l'image du Conseil général, la commune a décidé de participer à cet effort en réduisant l'utilisation des pesticides dès cette année ou en les supprimant.

**Ainsi, les places de la Mairie et de la Fontaine en amont du ruisseau de Faix ne sont-elles plus traitées. Il en est de même pour les écoles.**

A l'avenir, des herbes pourraient pousser sur nos trottoirs !



## ❖ Le concours des maisons fleuries

Le concours des maisons et des fermes fleuries revient avec le printemps pour célébrer la nature et exalter nos sens !  
Inscrivez-vous à ce concours gratuit en complétant le formulaire ci-dessous (à retourner en mairie), ou en l'envoyant par mail à [mairie.meaulne@orange.fr](mailto:mairie.meaulne@orange.fr) ou bien encore en téléphonant au 04 70 06 95 34.

Je soussigné, M<sup>me</sup> / M..... habitant  
au..... désire s'inscrire  
au concours communal des maisons fleuries.

Le ..... / ..... / 2012, à Meaulne.

(Signature)

## ❖ Connaissez-vous la « Cour du Vieux Charron » à Meaulne ?



Vous passez le porche entre les nouveaux logements et le Cœur de Meaulne...

...sur votre droite se trouve la Cour du Vieux Charron.



### ❖ Révision du P.L.U. en zone agricole

La commune a entrepris, cette année, une révision simplifiée du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) concernant les habitations en zone agricole. En effet, les corrections suivantes étaient à apporter : des propriétaires n'avaient pas la possibilité d'effectuer des travaux sur leur maison, faute de la présence d'une zone dite « NH » (Naturelle Habitable).

Si vous êtes en zone agricole (en blanc sur le P.L.U.), nous vous invitons à venir vous renseigner en mairie.

### ❖ Conseil de la COVED

L'entreprise COVED (Collectes Valorisation Energie Déchets) chargée du ramassage de nos ordures ménagères, nous délivre le message suivant :

Vous ne voulez pas que le camion benne roule sur le trottoir et sur vos plates-bandes ? Alors, n'hésitez pas, posez vos poubelles au bord de la route et non près de votre maison !



❖ Programme des événements culturels 2012 à Meaulne :

Événements ayant déjà eu lieu :

18 mars 2012 : Concert EVI (Ensemble Vocal et Instrumentale) de Vallon-en-Sully à l'église

27 avril 2012 : Inauguration de l'église (fin des travaux de restauration)

20 mai 2012 : « Caravane littéraire » regroupant conférences, dédicaces, lectures, expositions...

08 juin 2012 : « Alpenstock », pièce de théâtre de la compagnie du P'tit Bastringue

Événements à venir :

21 octobre 2012 : Concert de l'Ensemble Baroque du Bourbonnais

29 et 30 septembre 2012 : Exposition à la salle des fêtes de nos artistes locaux



# RUDGET COMMUNAL 2012

Les taxes communales restent au même taux que les années passées (2011, 2010, 2009, 2008 et 2007).



Voici les principales évolutions du budget communal 2012, comparativement au budget de 2011 (Cf. *Le Petit Meaulne* n°7 de juin 2011) :

➤ Dépenses de fonctionnement :

« Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles » : la hausse de ces charges s'explique par le remboursement des dettes de budgets annexes (Cœur de Meaulne et lotissement).

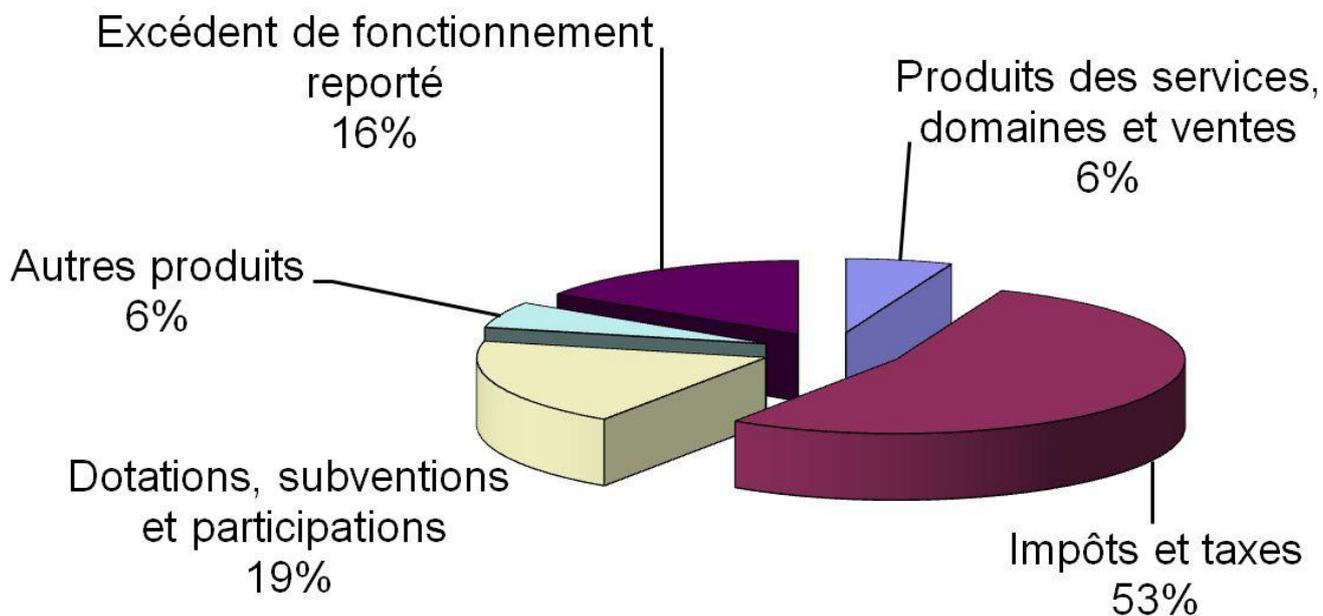
➤ Recettes d'investissement :

« Emprunts » : le choix a été fait, à nouveau, de ne pas emprunter cette année.

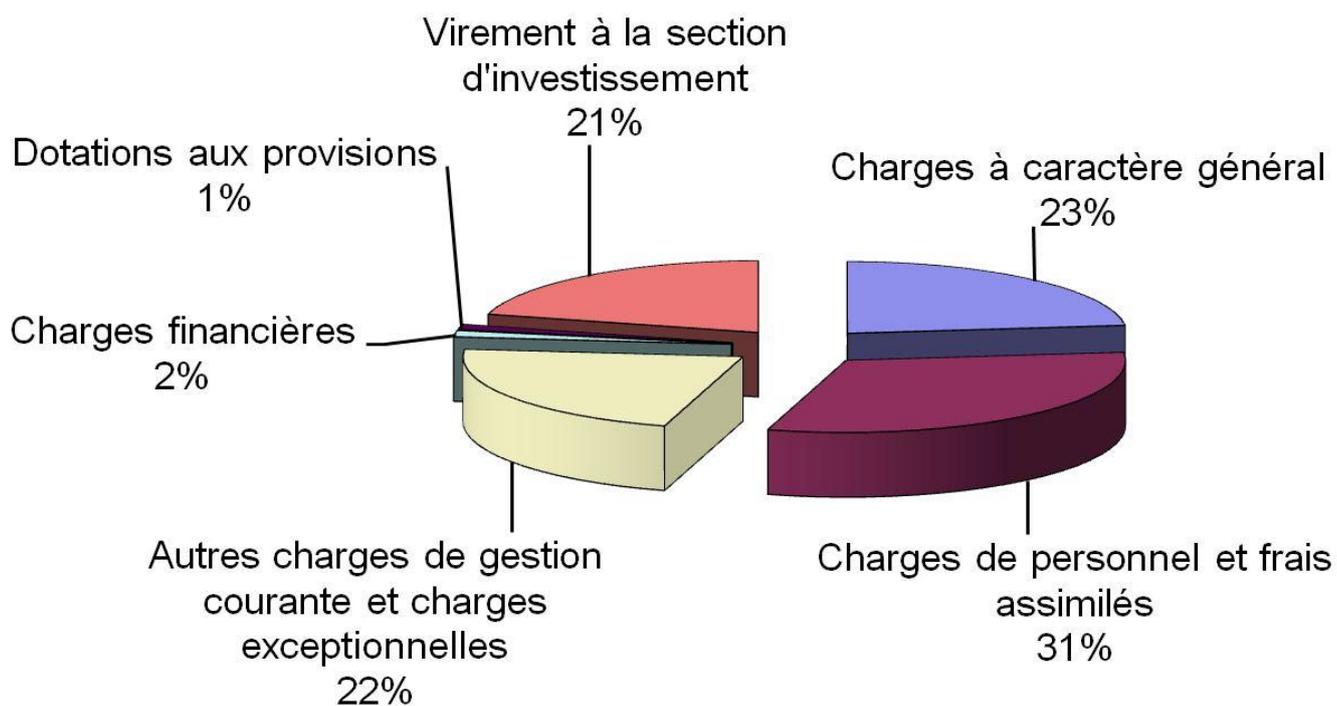
➤ Dépenses d'investissement :

« Remboursement d'emprunts » : les remboursements baissent car des emprunts sont finis d'être payés.

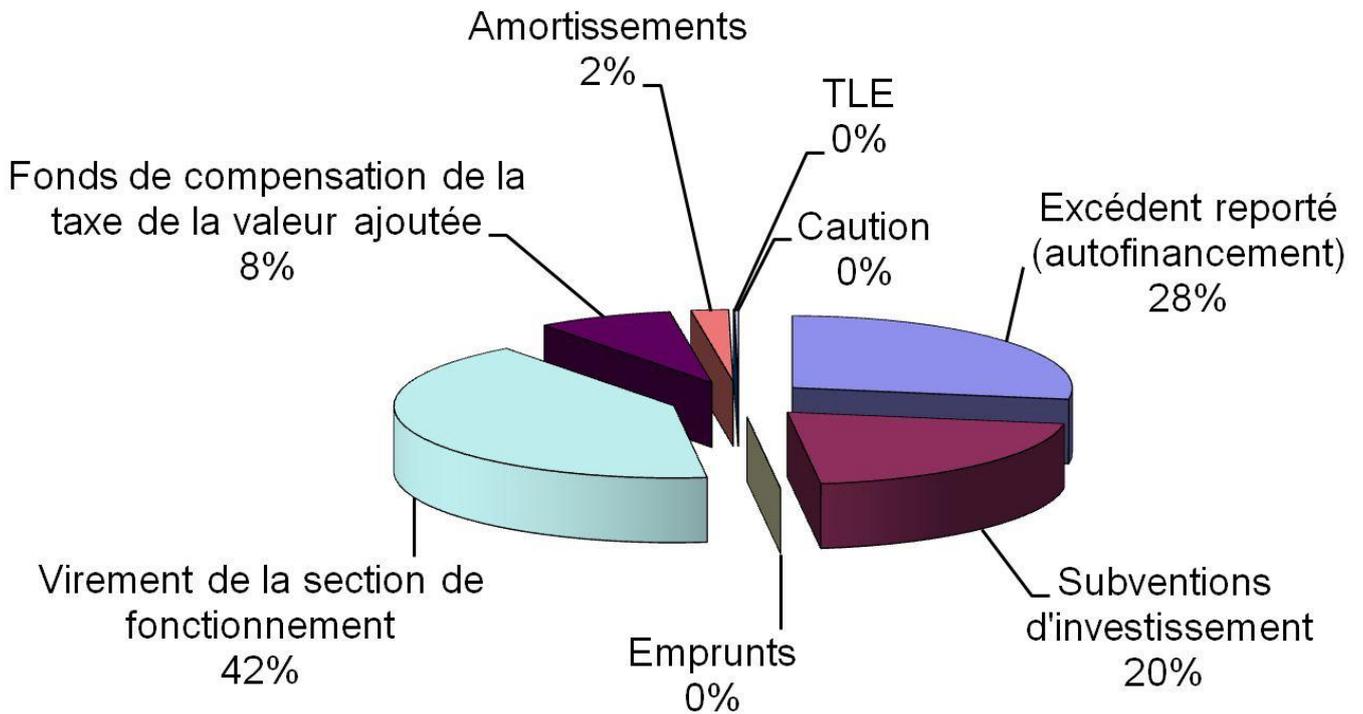
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



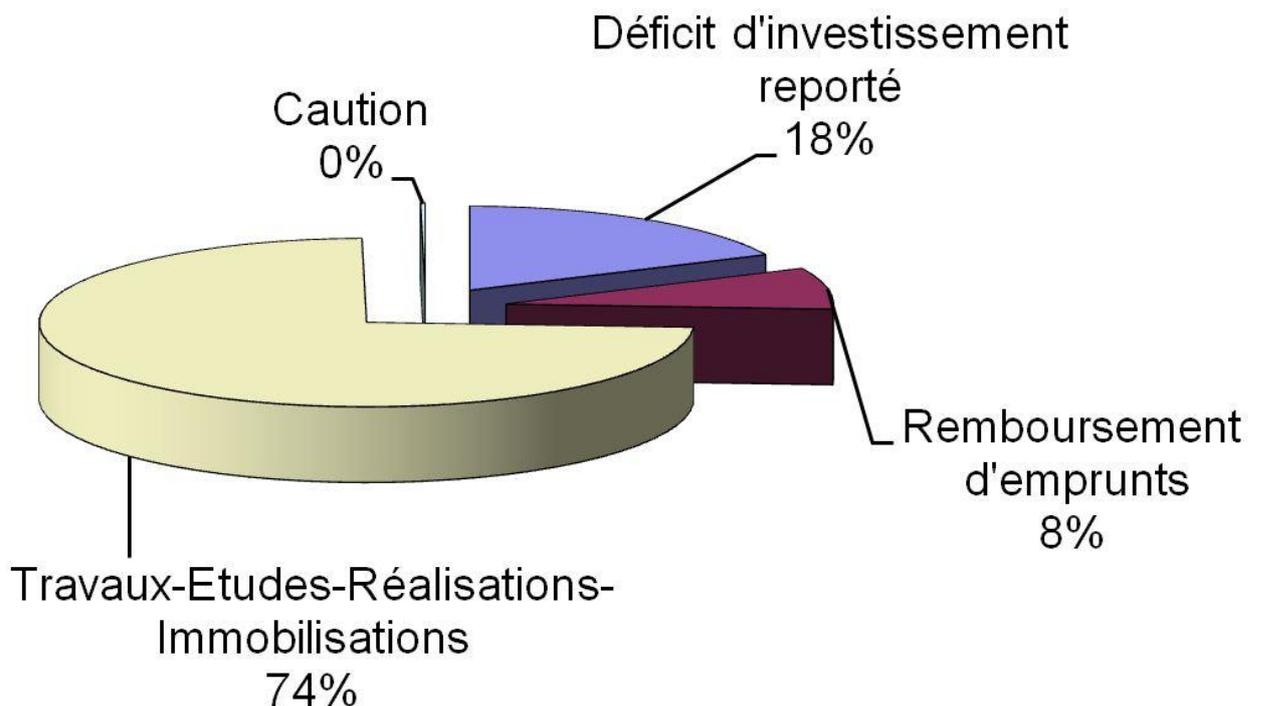
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT



**Ne laissez plus le froid s'installer chez vous !**

**VOUS ETES PROPRIETAIRE D'UN LOGEMENT QUI A + DE 15 ANS ?**

Améliorer votre confort tout en réduisant votre consommation d'énergie !

Aide financière + Accompagnement personnalisé

**HABITER MIEUX**  
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

action logement

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Agence nationale de l'habitat

❖ Présentation de la subvention « Habiter mieux »

« **Habiter mieux** », c'est une aide financière nouvelle (minimum 1600€ sous conditions de ressources) pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

« **Habiter mieux** », c'est aussi un accompagnement personnalisé. Une personne se déplace chez vous pour réaliser le diagnostic thermique de votre logement, élaborer votre projet de travaux, monter votre dossier de financement de A à Z et suivre le bon déroulement de vos travaux.

Pour plus de renseignements, venez en en mairie ou contactez le Conseil général de l'Allier, direction de l'aménagement du territoire, Service Urbanisme Habitat au : 04 70 34 41 84 ou [www.anah.fr](http://www.anah.fr).

## Nouvelle réglementation sur le brûlage des déchets verts

Une circulaire a été adressée aux préfets le 18 novembre 2011 et rappelle les bases juridiques relatives à **l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts**.

« Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie », rappelle préalablement le texte.



### **Une source de pollution importante**

« La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution », le brûlage des déchets verts étant une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

### **Un principe d'interdiction modulée selon les situations...**

« Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation », rappelle la circulaire.



**Liberté • Égalité • Fraternité**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par broyage sur place, par apport en déchèterie ou par valorisation directe. « Elles ne doivent pas les brûler », avertit la circulaire.

Quant aux déchets verts agricoles, le préfet peut, conformément aux articles D. 615-47 et D. 681-5 du Code rural, autoriser le brûlage de ces déchets pour des raisons agronomiques ou sanitaires.



Texte disponible sur Internet à l'adresse suivante : [circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir\\_34130.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_34130.pdf)

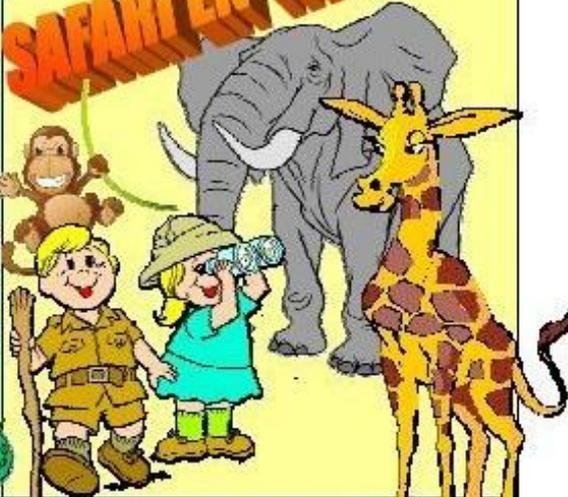
## Vos toilettes ne sont pas une poubelle !

Tout ce qui est jeté dans les toilettes se retrouve au niveau d'un filtre de la station d'épuration, régulièrement entretenu. En revanche, lingettes (même biodégradables), serviettes hygiéniques, tissus ont tendance à se désagréger en cours de route et à s'infiltrer dans les pompes qui se bloquent, tombent en panne et empêchent l'assainissement de fonctionner correctement.

⇒ Nous vous conseillons de jeter ces produits à la poubelle.

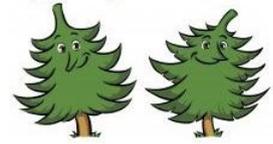
### ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET 2012 DU 9/07/2012 AU 03/08/2012

#### Hérisson - Meaulne - Vallon En Sully

<p>SEMAINE 1</p>  <p>MUSIK! Arts</p>	<p>SEMAINE 2</p> <p>LET'S GO TO J.O.!!!</p>  <p>MUSEUM</p>
<p>SEMAINE 3</p> <p>UN DRAGON! DANS MON JARDIN ?</p> <p>En collaboration avec le CPIE du Pays de Tronçais</p> 	<p>SEMAINE 4</p> <p>SAFARI EN TANZANIE</p> 

Centre Social  
Pays de Tronçais  
Val de Cher

## ❖ Existence d'aides financières pour travaux forestiers



### ① Aide aux travaux d'amélioration des peuplements forestiers :

Une mesure d'aide conjointe de l'Etat et de l'Union européenne peut être appliquée à la réalisation de *travaux d'amélioration des peuplements existants et à la transformation de taillis sous futaie ou futaies de qualité médiocre*. Son objectif est l'amélioration de la valeur d'avenir des forêts, qui repose sur un accroissement de la valeur économique et écologique des peuplements. Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'une gestion durable des forêts (Garantie de gestion durable obligatoire).

Voici la liste des travaux et opérations éligibles :

#### ➤ Amélioration des peuplements existants (« dispositif 122A ») :

- Opérations de désignation des tiges d'avenir et détournage (balivage) dans les taillis et taillis sous futaie
- Opérations d'élagage à grande hauteur
- Opérations de dépressage.

#### ➤ Conversion ou transformation de taillis, taillis sous futaie ou futaies de qualité médiocre (« Dispositif 122B ») :

- Reboisement de taillis par plantation, transformation de taillis sous futaie, transformation de futaies non adaptées à la station forestière
- Conversion par régénération naturelle de taillis sous futaie.

### ② Aide aux investissements de desserte forestière :

Une mesure d'aide conjointe de l'Etat et de l'Union européenne peut être appliquée à la réalisation de *travaux de desserte forestière*. Son objectif est d'améliorer la desserte interne des massifs forestiers dans une perspective de mobilisation immédiate d'une ressource actuellement non accessible dans des conditions économiquement supportables. Le développement de la desserte forestière constitue donc un enjeu majeur pour permettre d'augmenter la production de bois et améliorer l'approvisionnement de la filière aval.

Voici la liste des travaux et opérations éligibles :

- étude d'opportunité écologique, économique et paysagère préalable,
- travaux sur la voirie interne aux massifs,
- création, mise au gabarit des routes forestières accessibles aux camions grumiers, places de dépôt, places de retournement,
- ouverture de pistes accessibles aux engins de débardage (tracteurs, porteurs),
- travaux d'insertion paysagère,
- travaux de résorption de points noirs sur la voirie communale ou rurale d'accès aux massifs,
- maîtrise d'œuvre des travaux.

***Renseignements supplémentaires en mairie et auprès de J. Daffix, DDT de l'Allier, service environnement, au : 04 70 48 77 69.***

# INFOS PRATIQUES

**Mairie de Meaulne** : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

**Permanences des élus** (maire ou adjoints)

> tous les samedis de 10h à 12h

**Ecole maternelle** :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

**Ecole primaire** :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

**Relais Assistantes Maternelles (RAM), Accueil de loisirs (AL), Centre Social, Halte Garderie Itinérante** :

7, chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

[www.centres-sociaux-allier.com/meaulne](http://www.centres-sociaux-allier.com/meaulne)

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

> **AL** : Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne

> **Halte Garderie Itinérante "Les Ch'tites Canailles"** : Tous les vendredis 13h30-19h00

**Bibliothèque** : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée)

Tous les mercredis : 14h-15h30 du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre, sinon 13h30-15h15

Responsable : M<sup>me</sup> BODARD

**Médecin** : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87  
(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

**Dentiste** : M. Jacques VIGIER

4 route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

**Infirmières** : M<sup>lle</sup> Mélanie VENUAT et M<sup>me</sup> Marie-Ange ROTH

4 route de Paris ☎ 04 70 06 98 02

**Pharmacie** : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

**L'Agence Postale Communale** :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h  
mercredi et samedi : 10h-12h

Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

**Déchetterie de Vallon-en-Sully** :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h